

Newsletter

Edition du 28 juillet 2023



Mariam Kotel employée communal depuis le 29 août 2022 en charge de l'accompagnement des élèves aux transports scolaires, l'entretien de l'école maternelle et de la mairie,
quitte la commune pour rejoindre son mari muté à Lille.
Nous la remercions vivement pour son implication dans son travail, la qualité du service rendu, sa gentillesse et sa bienveillance.
Elle a préparé une belle collation pour ses collègues.
Nous lui souhaitons avec sa famille une belle intégration à Lille.



Tout le personnel était réuni autour d'une belle table, Mariam avait préparé un excellent repas digne d'un traiteur. Elle a épaté tous ses collègues par ses talents culinaires.



Mariam a reçu de la part de la municipalité un colis composé des produits du rucher de Pascale, à déguster en famille.



Le rucher de Pascale

Installée chemin de Roncevaux à
Châtillon-le-Duc

lerucherdepascale@gmail.com

Facebook: le rucher de pascale



« Le 30 Juin dernier, nous
avons reçu l'accueil de jour
«l'Escapade » du CCAS de
Besançon pour une visite lors
d'une extraction de miel. »

Pascale Colinet





Inauguration des jeux sur les pelouses

La structure du château fort renvoie à l'origine du nom de la commune Châtillon-le-Duc bâtie autour d'un château du 12^{ème} siècle.

L'invitation des enfants à l'inauguration s'inscrit dans le cadre d'un programme de découverte de la vie locale qui sera élaboré, à la rentrée scolaire 2023, avec Mme MAUD BENSAID directrice du centre de loisirs.





Un magnifique feu d'artifice a réjoui tous les spectateurs
qui ont scrupuleusement respecté l'interdiction de lancer
les pétards ou les fumigènes.



Une agréable soirée
dans une belle
ambiance avec le
groupe LES **COSMIX**
BANDITOS
et le comité des fêtes

Soirée festive du 13 juillet



Merci au Comité des
Fêtes et à tous les
bénévoles



AYONS LES BONS RÉFLEXES...



Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

PROTÉGEONS NOUS DES FEUX...



Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 et tenter de localiser le feu avec précision éloigné de l'habitation



S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable



Rester informé et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

RESPECTER LES CONSIGNES, C'EST PRÉSERVER NOTRE NATURE ET ÉVITER DE METTRE EN DANGER NOS CONCITOYENS

SI MALGRÉ CES MESURES DE PRÉVENTION, UN SINISTRE SURVIENT

Ne paniquez pas et essayez de combattre le feu, tout en conservant un chemin de retraite, avec l'extincteur le plus proche ou avec du sable ou de la terre pour l'éteindre.

Appelez parallèlement ou faites prévenir les secours en composant le **18** ou le **112**

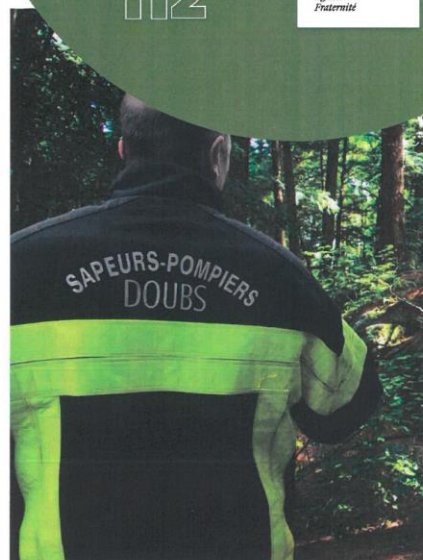
Précisez de manière claire : le motif de l'appel, l'adresse précise, le nombre de victimes et leur état, les risques potentiels d'aggravation

Faites **évacuer** les personnes présentes

Accueillez ou faites guider les véhicules sapeurs-pompiers



18
112



NIVEAUX DE VIGILANCE TERRITORIALE ET RESTRICTIONS

Attention, pour vos travaux forestiers, soyez équipés d'un extincteur et d'un moyen de communication



Allumage et/ou transport de feu



Circulation et stationnement de véhicules motorisés et non motorisés



Bivouac et camping isolé



Manifestations sportives culturelles (ou autres)*



Brûler des déchets verts et les végétaux sur pied



Travaux forestiers de particuliers et d'entreprises

	Allumage et/ou transport de feu	Circulation et stationnement de véhicules motorisés et non motorisés	Bivouac et camping isolé	Manifestations sportives culturelles (ou autres)*	Brûler des déchets verts et les végétaux sur pied	Travaux forestiers de particuliers et d'entreprises
Vigilance faible	🚫	✅	✅	✅	🚫	✅
Vigilance modérée	🚫	✅	✅	✅	🚫	✅
Vigilance élevée	🚫	✅ seul entre 14h et 23h	🚫	✅ seul entre 14h et 20h	🚫	✅ obligation de déclarer en mairie seul entre 14h et 23h
Vigilance très élevée	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 750 €. Pour toute situation non illustrée dans ce document veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral en vigueur ou contacter votre mairie.

SUIVEZ LA VIGILANCE TERRITORIALE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DU DOUBS

<https://www.doubs.gouv.fr/>

Vigilance modérée : du 1er mars au 30 septembre

Vigilance élevée : sur décision préfectorale

Vigilance très élevée : sur décision préfectorale

* seul avis contraire des autorités préfectorales et municipales





**Nous rappelons aux propriétaires des chiens
que leur promenade sur le domaine public doit
s'effectuer en laisse .**

**Les animaux ne doivent pas divaguer librement,
ni faire leurs besoins sur les plantations et
massifs créés et entretenus par le personnel
communal.**



**Chemin des Tilles, Rue de Bellevue, Roncevaux,
Chemin des salines... Les secteurs concernés par
les excès de vitesse sont nombreux.
Des contrôles de vitesse ont été demandés à la
brigade de gendarmerie d'Ecole-Valentin.**



Nuisance sonore:
nous vous demandons de
respecter la tranquillité de vos
voisins.

Rappel:

Les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**
- **Les samedis: de 9h à 12h et de 15h à 19h30**
- **Les dimanches et jours fériés: de 10h à 12h**



Ci-dessous le lien de l'arrêté préfectoral

<https://www.doubs.gouv.fr/contenu/telechargement/13867/104534/file/arrete%20bruit.pdf>



Survol par Hélicoptère « ENEDIS-JET SYSTEMS
HELICOPTERE SERVICE » des lignes électriques
Moyenne Tension.

Ces survols ont pour objectif de détecter et
localiser les équipements présentant des
défaillances ou des signes d'usure qui justifient
leur remplacement : poteaux endommagés,
isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés,
supports déformés.

Survol réalisé à très Basse Hauteur
le 17 juillet 2023 et le 11 Août 2023.